



Commune de Fourilles
(03140)

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 22 février 2013

Réformes des rythmes scolaires

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de réforme des rythmes scolaires,

Vu le budget de la commune,

Considérant que les décrets d'application sont toujours en préparation alors que les communes doivent se positionner,

Considérant le réel manque d'informations quant aux modalités pratiques de mise en place de la réforme des rythmes scolaires,

Considérant que les délais ne permettent pas d'engager une réelle concertation avec les parents, le personnel de la commune et le personnel de l'Education Nationale,

Après en avoir délibéré,

Décide de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires en 2013

Et émet des réserves quant à son application en 2014 dans ces conditions matérielles, humaines et financières.

Motion sur la réformes des rythmes scolaires

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la motion de la Communauté de Communes en Pays Saint Pourcinois voté le 24 janvier 2013 en Conseil Communautaire.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reprendre pour son compte la motion de la communauté de communes.

« La réforme des rythmes scolaires prévoit la mise en place de la semaine à 4,5 jours à compter de cette rentrée 2013 avec un possible report pour la rentrée 2014.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, une motion s'opposant au projet de mise en place des nouveaux rythmes scolaires, tel que présenté dans le dossier de presse du 10 janvier 2013.

D'une part, les réserves portent notamment sur les modalités de mise en place des activités pédagogiques complémentaires. Les communes ne sont pas en mesure d'organiser ces nouveaux temps (contenu, qualification, taux d'encadrement). D'autre part, des temps périscolaires supplémentaires devront être organisés par les communes, qui n'en ont pas les moyens humains et financiers.

Concernant le fonds spécifique dédié à la mise en œuvre des rythmes scolaires ; il est non seulement insuffisant puisque ne couvrant pas l'ensemble des dépenses induites par la réorganisation des temps périscolaires ; mais aussi il est fort regrettable que cette aide n'ait été envisagée que ponctuellement alors que les conséquences pour les communes seront quant à elles durables. Ainsi, il est donc bien prévu que l'ensemble des coûts inhérents à la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires soit exclusivement supporté par les communes.

Or, les communes **ne peuvent et ne souhaitent pas** en assumer les conséquences financières. »



Commune de Fourilles
(03140)

Questions diverses

- COM.COM : Présentation des plans de financements des actions communautaires 2013, le centre de réalité virtuelle, le mémorial des 2 guerres. Recrutement d'un technicien pour les marchés publics et le suivi des chantiers.
- Ecole de Chantelle : l'effectif est stable, les tarifs de la cantine ont été augmentés.
- La MAGIC : les animations envers les jeunes de 10-15 ans sont difficiles à lancer, les communes ne mettent pas le même entrain pour fédérer leurs jeunes. La quinzaine commerciale est reconduite en 2013. Le premier bilan du questionnaire pour la centrale d'achat tend à faire une action sur le fioul domestique.
- SICTOM : la réunion de préparation budgétaire fait ressortir des recettes et des dépenses stables pour 2013, le projet de réforme des statuts pour les assemblées générales est en étude.